



# Droits de l'Homme



Bulletin de la Section locale de la LDH - n°19 - Novembre 2010

## Haïti, pays meurtri

Malakoff a souhaité axer la Semaine de la Solidarité internationale (du 14 au 22 novembre) sur Haïti.

Suite au tremblement de terre du 12 janvier dernier, le bilan officiel a fait état de 300 000 morts et autant de blessés. Il en a découlé une augmentation importante de demandes de visas pour la France, illustrant la nécessité vitale pour certains Haïtiens de trouver ailleurs des conditions de vie décentes.

Eric Besson, ministre de l'Immigration, avait annoncé des mesures exceptionnelles pour faciliter les regroupements familiaux, car de nombreux enfants, ou de membres isolés de familles détruites, erraient en Haïti, affamés et démunis de tout. Malheureusement, il s'agissait une fois de plus d'un effet d'annonce. Obtenir un visa pour un Haïtien s'avère le plus souvent impossible.

Haïti est aujourd'hui un pays meurtri et se trouve dans une situation sinistre : les promesses d'aides et de fonds internationaux sont loin d'avoir été tenues, et la grande lenteur de la reconstruction en témoigne. Des Haïtiens vivent dans des conditions effroyables, entassés dans des camps, dans des conditions d'hygiène épouvantables. Comble du désastre, l'île est aujourd'hui confrontée à une épidémie de choléra. Une véritable descente aux enfers, toujours plus profond.

« Ton deuil, je crie ton deuil  
Haïti, oh  
Ton deuil, je chante ton deuil  
Haïti, oh  
Haïti chérie,  
Tes enfants sont morts  
Les autres sont nus  
Qui portera ton deuil ? » chantait Toto Bissainthe.

C. Richard - M-C. Treilhou



**Nicole Launey, représentante de la Ligue des droits de l'Homme au sein du Collectif des migrants d'outre-mer (MOM) fait le point sur la situation des Haïtiens en France.**

**migrants d'outre-mer (MOM) fait le point sur la situation des Haïtiens en France.**

### Question 1 : L'immigration haïtienne est-elle importante ?

Selon le Collectif Haïti France ([www.collectif-haiti.fr](http://www.collectif-haiti.fr)),

la communauté haïtienne hors Haïti représenterait entre 2 et 4 millions de personnes. Cette immigration est essentiellement tournée vers les Etats-Unis, la République dominicaine, Cuba et le Canada.

Même si la France n'est pas la destination principale, la communauté haïtienne est présente dans nos départements d'outre-mer et en métropole (en grande majorité en Île-de-France). Les estimations tournent autour de 100.000 Haïtiens vivant dans l'hexagone, dans les 50.000 en Guyane et 10.000 en Guadeloupe. Bien entendu ces chiffres ne peuvent être vérifiés puisqu'ils concernent aussi la population irrégulière.

D'après le démographe André Bogentson, les transferts financiers de la diaspora (envois de fonds pour de nombreuses activités de solidarité) contribueraient au quart du PIB (produit intérieur brut) d'Haïti.

### Question 2 : Suite au séisme, Eric Besson, ministre de l'Immigration annonçait des mesures exceptionnelles (allègement des conditions du regroupement familial, facilités pour la délivrance de visas). Ces annonces ont-elles été suivies d'effet ?

Ces promesses n'ont pas été suivies d'effets car la cellule d'urgence mise en place par le ministère a été très vite débordée et n'avait rien à offrir. Elle a même renvoyé des centaines de demandeurs vers les associations franco-haïtiennes ou défendant les droits de l'Homme.

La situation d'urgence a cessé officiellement fin février. Les conditions requises pour l'accord du regroupement familial par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) sont restées les mêmes. Les procédures ont été accélérées dans quelques très rares cas : ainsi quelques visites d'appartement obtenues en 3 mois au lieu d'un an habituellement. Des enfants ou autres membres de la famille sont bien arrivés mais il s'agissait la plupart du temps de demandes acceptées avant le séisme et bloquées

Section locale de la Ligue des droits de l'Homme  
de Bagneux-Malakoff-Montrouge

Maison de la vie associative - 28 rue Victor Hugo - 92240 Malakoff  
[ldh92sud@hotmail.fr](mailto:ldh92sud@hotmail.fr) - <http://ldh92sud.over-blog.com>

Section  
locale de la  
Ligue des droits de l'Homme  
de Malakoff-Montrouge-Bagneux

par refus de visa. Quelques autres demandes ont été acceptées mais très peu sur les 8.000 reçues par la cellule de crise, selon le ministère. On lira plus loin dans un témoignage qu'un préfet a refusé dans un premier temps une demande par manque de 6 m<sup>2</sup> ; s'il est revenu sur son refus pour ce cas très médiatisé et qui a fait l'objet d'un recours gagné combien de réponses de ce genre ont-elles été faites sans que personne ne le sache ?

Enfin l'autre obstacle est le visa. En Guyane sur les 800 demandes de regroupement familial enregistrées 400 ont été acceptées par l'OFII qui a bien mis en œuvre des allègements de critères pour les ressources et les mètres carrés requis mais moins de 20 personnes sont réellement arrivées par refus de visa de l'ambassade de France en Haïti. La question des visas est, elle aussi au centre de la détresse des familles sommées par l'ambassade de fournir des documents d'identité qu'ils sont dans l'incapacité de trouver. C'était déjà difficile avant étant donné la situation de l'état civil haïtien mais c'est devenu quasi impossible de faire refaire les documents disparus. Le gouvernement français s'obstine plus que jamais, soupçonne toute pièce d'identité *a priori*, exige des documents remontant à la naissance même pour des personnes âgées. C'est le seul Etat qui demande des documents d'enregistrement des actes de naissance aux archives nationales datant d'après février 2008. Ni les Etats-Unis, ni le Canada, ni le Venezuela, ni les pays d'Afrique, pour citer ceux qui ont accueilli des exilés Haïtiens, ne les réclament.

**Question 3 : Dans quelle situation sont aujourd'hui les Haïtiens de France ?**

Les promesses non tenues ont renforcé leur détresse. Mais nous ne pouvons nous contenter de nous lamenter. MOM (www.migrantsoutremer.org) aide des familles en les incitant à faire des recours en référé urgence dès qu'ils ont leur refus de regroupement ou de visa mais aussi en les aidant à établir soigneusement leurs demandes et en les invitant à faire attention aux refus implicites (6 mois sans réponse est un refus pour le regroupement familial). Malheureusement il y a trop peu de permanences juridiques pour leur venir en aide.

Une autre façon de les aider est de dénoncer tous les obstacles comme MOM l'a fait dans un courrier récent aux autorités haïtiennes et françaises. (Cf. ci-contre)

**Question 4 : «La réaction de la France doit être à la hauteur de sa tradition républicaine d'accueil, de solidarité et d'humanité et des liens historiques et culturels qu'elle entretient avec le peuple haïtien» déclarait Eric Besson. Cela correspond-il véritablement à la politique d'immigration menée par le gouvernement français ?**

La réponse est non bien entendu. Comment pourrait-il en être autrement au moment où le gouvernement durcit encore sa politique anti-étranger permettant entre autre de priver 5 jours de suite de liberté une personne sans

garantir la légalité de cette privation de liberté, uniquement parce que cette personne est étrangère ? Cette mesure en vigueur à Mayotte depuis des années permet l'expulsion en moins de 5 jours sans aucun contrôle.

Il n'y a aucune place pour un dispositif humanitaire dans cette politique xénophobe.

Lettre adressée aux autorités françaises et haïtiennes le 10 septembre par de nombreuses organisations françaises et haïtiennes de défense des droits humains, de défense des migrants et de développement :

*Le tremblement de terre qu'a vécu Haïti le 12 janvier 2010 a été qualifié par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), comme « la catastrophe la pire que les Nations-Unies aient dû vivre jusqu'ici ». Le bilan officiel fait état de 300 000 morts et autant de blessés. Près de 250 000 bâtiments ont été détruits ou endommagés dont le ministère de la justice et de la sécurité publique et quatre bureaux d'état civil ; de nombreuses personnes ont perdu leur documentation sous les décombres et n'ont aucun moyen d'établir le décès de leurs proches disparus lors du séisme.*

*Le séisme a entraîné une multiplication par cinq des demandes de visas pour la France, ce qui illustre clairement la nécessité vitale pour certains Haïtiens de trouver ailleurs des conditions de vie décentes. Pourtant, obtenir un visa est kafkaïen et s'avère le plus souvent impossible.*

*Entre les limites anciennes et aggravées par le séisme du système d'état civil haïtien et les suspicions exagérées de l'ambassade de France, c'est le citoyen haïtien fragilisé qui est rendu responsable d'une situation dont il est la première victime.*

*C'est pourquoi nous condamnons les exigences excessives de l'ambassade de France en Haïti en matière d'état civil, le faible cas qu'elle fait des institutions haïtiennes et les pratiques parfois discriminatoires, voire illégales, qu'elle met en œuvre, et notamment :*

*- l'exigence cumulée d'un acte de naissance établi dans les deux années suivant la naissance et d'un extrait d'archives établi après le 1er février 2008 ;*

*- la non-reconnaissance de la valeur juridique des jugements supplétifs de déclaration tardive de naissance prononcés par le juge haïtien ;*

*- le soupçon de faux qui pèse sur tous les actes d'état civil, même ceux délivrés par les archives nationales d'Haïti et légalisés par les consulats d'Haïti en France ;*

*- l'exigence pour les demandes de visa de court séjour en faveur de mineurs d'« un certificat de baptême ou de présentation au temple », en plus de l'acte de naissance. Nous condamnons également ces mêmes pratiques opposées par de nombreuses préfectures, notamment dans les départements d'Amérique, aux démarches administratives des exilés haïtiens.*

*Nos organisations exigent des autorités françaises une remise en forme des listes de documents d'état civil haïtiens requis pour qu'elles soient conformes à l'exigence d'égalité de traitement des personnes. Elles demandent que cessent les abus de pouvoir des services consulaires et préfectoraux qui s'exercent au mépris de la souveraineté des autorités haïtiennes (officiers d'état civil, magistrats, archives nationales et consulats d'Haïti en France) et sont notoirement disproportionnées au regard de la situation du pays.*

*Nos organisations s'adressent aux autorités haïtiennes pour*

qu'elles engagent une vraie réforme du système de l'état civil afin qu'il soit gratuit, accessible à tous et fiable, notamment en luttant contre les erreurs matérielles dans l'orthographe des noms et prénoms.

Sans cette double démarche, le citoyen haïtien restera la double victime d'une administration publique haïtienne défailante et d'une administration française zélée jusqu'à l'absurde.

## Situations inadmissibles de migrants haïtiens en France

A la Préfecture de Bobigny, les promesses d'aide et d'accueil paraissent oubliées. En voici la preuve par quelques exemples:

- M. Durocher J. : placé en rétention en août 2009, puis assigné à résidence, il est toujours sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière. Après le séisme, il a renouvelé sa demande de séjour, sur la base de dix ans de présence. Sa femme est en situation régulière, il a deux enfants scolarisés en France et trois autres bloqués en Haïti... Pas de réponse à ce jour !
- Mme Delouis Y. rassemble tous les critères du regroupement familial (revenus, logement). Refus du regroupement familial en août pour son fils de 17 ans. Seules des raisons administratives liées à la situation administrative de Haïti sont invoquées.
- M. Morisseau E. dont les enfants survivent dans des conditions difficiles au pays, vient de recevoir une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Témoignages extraits du Livre noir des conditions d'accueil et traitement des dossiers à la préfecture de Bobigny, septembre 2010 (téléchargeable dans son intégralité sur le site du Gisti : [www.gisti.org](http://www.gisti.org)).

○○○○

La liberté de circuler est un droit fondamental. Celui de vivre en famille aussi.

- Jean-Verna Astreide est haïtien en situation régulière, il vit dans la banlieue de Paris, avec sa compagne Odile, une Française, avec qui il a un enfant. En Haïti, Jean-Verna a trois enfants d'un précédent mariage. Leur mère a disparu pendant le tremblement de terre. Jean-Verna se bat pour faire venir ses trois fils sur le territoire français. Dès le mois de janvier, tout de suite après le séisme, Jean-Verna avait demandé un regroupement familial d'urgence. En attendant, les trois garçons de 6, 14 et 15 ans vivaient dans un centre d'hébergement géré par la Croix Rouge. Le 30 juin dernier, ils ont enfin reçu la réponse de la préfecture de l'Essonne, le préfet refusait leur demande de regroupement familial, leur appartement était trop petit de 6m<sup>2</sup> et les ressources de Monsieur étaient soi-disant insuffisantes. Odile et Jean-Verna n'ont pas accepté les raisons de ce refus, ils ont décidé de prendre un avocat et de faire appel. Et cet été, le juge en référé du tribunal de Versailles a tranché en leur faveur, le préfet de l'Essonne a été enjoint d'examiner une nouvelle fois leur demande de regroupement familial. Fin août, le Préfet confirme son refus de regroupement familial. La famille Astreide a finalement obtenu du préfet un accord de regroupement familial après l'annonce d'un deuxième recours : mais les enfants auront-ils leur visa ?

- F est Française d'origine haïtienne: elle a réussi à faire venir après le séisme sa mère âgée de plus de 60 ans et malade. Cette femme demande maintenant un regroupement familial pour son mari âgé de 67 ans. L'OFII lui demande un acte de naissance, un enregistrement aux archives postérieures à février 2008 et un certificat de baptême; il est totalement découragé car il ne pourra rien obtenir, tout est bien trop loin dans le temps!
- J est Française. Sa mère a une carte de résident depuis plus de 20 ans. Lors du séisme elle était en Haïti chez une autre fille qui y réside toujours avec ses 3 enfants. Pendant le séisme sa fille a disparu sous les décombres de la maison et la grand mère est restée seule avec les 3 petits errant de tente en tente. Neuf mois plus tard elle ne peut toujours pas ramener les enfants car il manque toujours une pièce. Elle est âgée et malade et ne peut faire les heures de queue pour récupérer les passeports puis les actes d'archives. Désespérée, elle vient de rentrer sans les enfants : la place de ces enfants qui n'ont plus personne en Haïti est auprès de leur tante J et de leur grand mère.
- Mme S a une carte de résident. Elle a obtenu il y a 3 ans un regroupement familial pour ses 2 filles mais elles n'ont pas eu le visa. Lors du séisme la plus jeune est morte. L'aînée s'est vu refuser le visa car elle était devenue majeure. Mme S travaille beaucoup pour payer son grand appartement. A quoi bon maintenant que ses filles n'y viendront jamais!

Témoignages diffusés au cours de l'émission de Zoé Varier sur France Inter le vendredi 1er octobre 2010.



**Du 14 au 22 novembre 2010  
à Malakoff  
Solidarité avec Haïti**

- Actions de solidarité avec Haïti toute la semaine avec le Secours populaire

- Du 15 au 20 novembre, à l'Hôtel de ville, exposition de photographies sur Haïti « Je la veux belle cette terre ».

- Du 16 au 27 novembre, à Maison de la vie associative (28, rue V. Hugo), dessins d'enfants de Ngogom sur Haïti

- Mercredi 17 novembre sur le mail Maurice Thorez : dessins des enfants des centres de loisirs réalisés en atelier avec le peintre haïtien Gary Legrand.

- Mercredi 17 novembre à 20h : débat « Haïti : y a-t-il des raisons d'espérer ? » à la Maison de la vie associative (28, rue V. Hugo) avec Joseph Trehel, conseiller Haïti/cité Unies France, Elsie Hass, cinéaste, l'association Zanmi Zetwal ayiti, Pierre Louis Bernadel, écrivain - Projection du court métrage « Les rois de la route » d'Elsie Hass

- Mercredi 17 et Samedi 20 novembre à la Médiathèque (24 rue Béranger) : contes haïtiens

- Samedi 20 novembre à la Salle des fêtes (13, av Jules Ferry) dès 18h et en soirée : animations, concerts, bal.

- Lundi 22 novembre à 20h30, salle des fêtes (51, avenue Gabriel Péri) le CCFD-Terre solidaire invite à un débat avec Patrick Viveret, philosophe sur le thème « La terre regorge de richesses, partageons-les ».

**Programme complet sur : [www.ville-malakoff.fr](http://www.ville-malakoff.fr)**

Section locale de la Ligue des droits de l'Homme  
de Bagneux-Malakoff-Montrouge  
Maison de la vie associative - 28 rue Victor Hugo - 92240 Malakoff  
ldh92sud@hotmail.fr - <http://ldh92sud.over-blog.com>

Section  
locale de la  
Ligue des droits de l'Homme  
de Malakoff-Montrouge-Bagneux





## Quand tout tombe, il reste la culture

Extrait de l'article « **De quoi Haïti est le nom** » de **Benjamin Fernandez** qui peut être consulté dans son intégralité sur [www.africultures.com](http://www.africultures.com) :

Tout visiteur qui s'aventure en Haïti est frappé par cela : l'énergie qui anime si puissamment ses habitants et donne à toute chose dans ce pays une mystérieuse intensité. Haïti a des millions de gens qui l'expriment dans des gestes du quotidien, il a des poètes, des peintres, des écrivains pour le raconter. Sait-on que ce petit croissant d'île plissé dans l'échancrure de la Caraïbe, en dépit de l'analphabétisme écrasant, est le foyer de production de littérature francophone le plus dynamique en dehors de la France ? Que la poésie y a une place de choix dans les programmes scolaires ? Que dans les bidonvilles, la peinture est aussi populaire que le football ? L'on y peint ses rêves, comme on rêve d'un autre avenir. « Quand tout tombe, il reste la culture, témoignait l'écrivain Dany Laferrière après la catastrophe. Et la culture, c'est la seule chose que Haïti a produite. Ça va rester. Ce n'est pas une catastrophe qui va empêcher Haïti d'avancer sur le chemin de la culture. Et ce qui sauve cette ville, c'est le peuple. C'est lui qui fait la vie dans la rue, qui crée cette vie ». Il y a tout à refaire, mais les Haïtiens savent le faire, recommencer. Ils y ont été contraints tout au long de leur histoire. Ils ont montré ces jours-ci encore qu'ils ont en eux ce qu'il faut, le courage et l'obstination. C'est dans cette culture, de solidarité et de créativité, que se trouveront aussi sans aucun doute les ferments de la reconstruction, et peut-être d'un avenir plus radieux que le passé pour le peuple haïtien.

## Lire pour connaître Quelques conseils de lecture

### - Généralités sur la littérature haïtienne :

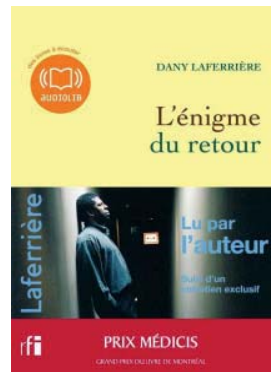
- . **Ghislain Gouraige** : Histoire de la littérature haïtienne : de l'indépendance à nos jours (Ed. Slatkine, 2003)
- . **Jean Jonassaint** : Des romans de tradition haïtienne : sur un récit tragique (Ed. L'Harmattan, 2002)
- . **Anne Marty** : Haïti en littérature (Ed. Maisonneuve et Larose, 2000).

### - Quelques auteurs ...

- . **Jacques-Stephen Alexis** (1922-1961), écrivain important qui fut torturé et assassiné sous le régime de Duvalier : L'espace d'un cillement (Gallimard, 1986, collection imaginaire)
- . **Georges Castera** (1936- ) : L'encre est ma demeure

; anthologie préparée et préfacée par Lyonel Trouillot (Actes Sud, 2006)

- . **Jean-Claude Charles** (1949- ) : De si jolies petites plages (Stock, 1982)
- . **René Depestre** (1926- ) : Anthologie personnelle : poésie (Actes sud, 1993)
- . **Jean-Claude Fignolé** (1941- ) : Une heure pour l'éternité (Wespieser, 2008)
- . **Franketienne** (1936- ) : Ultravocal : spirale (Hoëbeke, 2004)
- . **Kettly Mars** (1958- ) : Kasalé (Vent d'ailleurs, 2007)



- . **Dany Laferrière** (1953- ) : L'énigme du retour (Grasset, 2009)
- . **Jean Métellus** (1937- ) : La peau et autres poèmes (Seigners, 2006)
- . **Emile Ollivier** (1940-2002) : Mère-Solitude (Serpent à plumes, 1994)
- . **Jacques Roumain** (1907-1944) : ethnologue, écrivain et militant communiste, son oeuvre

a marqué les écrivains caribéens. Il a écrit notamment Gouverneurs de la rosée.

- . **Lyonel Trouillot** (1956- ) : Haïti ; photographies de Jane Evelyn Atwood (Actes sud, 2008) ; Rue des pas Pas-Perdus (Actes sud, 1998)
- . **Gary Victor** (1958- ) : Banal oubli (Vents d'ailleurs, 2008).

Signalons par ailleurs, le site Internet «Île en île» qui donne des informations sur le monde insulaire francophone.

*Guillaume Le Douarin*



Rejoindre la Ligue des droits de l'Homme  
La section locale se réunit tous les deuxièmes mercredis du mois à 20h à la Maison de la vie associative de Malakoff (28 rue Victor Hugo). Nos portes vous sont ouvertes...

Pour adhérer, les cotisations (à partir de 5 euros) sont déductibles des impôts (à hauteur de 66%) : [http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/bulletin\\_\\_adhesion.pdf](http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/bulletin__adhesion.pdf)

### Abonnement au Bulletin

Pour recevoir régulièrement ce bulletin par courrier électronique, il suffit d'en faire une simple demande à : [ldh92sud@hotmail.fr](mailto:ldh92sud@hotmail.fr)